

Madame la députée, Monsieur le député..

Le 8 septembre, notre fédération départementale vous a interpellé.e au sujet de l'interruption des aides à l'emploi.

A ce jour, les quelques contrats CAE en cours dans les crèches associatives sur les derniers mois de l'année 2017 ont été renouvelés. Il n'y a eu aucune signature de nouveaux contrats, et le dispositif Emplois d'Avenir semble définitivement abandonné.

L'arrêt brutal de ces financements témoigne d'une méconnaissance des impératifs de gestion prévisionnelle. Un seul exemple : les engagements budgétaires sont pris pour 4 ans entre les associations et les collectivités locales, dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse que ces mêmes collectivités signent avec la CAF.

Madame, Monsieur le député, le Parlement va prochainement se réunir pour examiner et statuer sur le Projet de Loi de Finances 2018. En tant qu'élu.e, vous aller participer aux débats sur ce projet, et vous exprimer par le vote.

C'est pourquoi, en tant qu'association et au nom des familles adhérentes, nous vous demandons tout simplement quelle sera votre position au sujet du financement des aides à l'emploi ?

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information qui vous serait utile, et nous permettons, pour alimenter la réflexion, de joindre à ce courrier un tableau représentant la structuration et les contraintes pesant sur un budget de crèche associative

LE BUDGET D'UNE CRÈCHE ASSOCIATIVE

Moyennes 2015 sur l'ensemble des EAJE associatifs du département

CHARGES		PRODUITS		
Salaires (L'encadrement, nombre et diplôme, est régit par décret)	80%	CAF + MSA + Participations familiales	59%	Un Maximum légal de 66% des charges, avec un prix plafond par la CNAF. Les tarifs appliqués aux familles sont fixés par la CAF. Toute facturation au-delà de ce tarif est déduite du financement CAF.
Autres	20%	Collectivités (sub + mises à disposition) 84 000€ moyenne 2016	26%	Une part de + en + importante, car la prestation de service Caf n'augmente pas, alors que la masse salariale et les autres dépenses augmentent. Pour les gestionnaires associatifs, source de négociation permanente et tensions avec les collectivités.
		Aides à l'emploi	7%	Basculera vers les collectivités locales
		Conseil Départemental 04	2%	Supprimé en 2017. A basculé automatiquement vers la collectivité locale
		Autres	6%	